

Direction départementale de la Charente

Pôle Santé Publique et Environnementale

Unité Veille et Sécurité Sanitaire

Dossier suivi par :

Téléphone :

Courriel : ars-od16-inspection@ars.sante.fr

Affaire suivie au Conseil départemental par :

Angoulême, le 09/01/2023

Nos réf. : Lettre transmission rapport 24/10/2022

Objet : mission d'inspection en date du 4 juillet 2022

Monsieur le Directeur  
EHPAD « Les Alins du Maréchal »  
5 Route des Alins  
16730 TROIS-PALIS

Monsieur le Directeur,

Suite à la déclaration d'évènement reçue par l'Agence Régionale de Santé et par le Conseil départemental de la Charente concernant des actes de maltraitance active nous avons décidé de diligenter une inspection au sein de votre établissement.

Le rapport de la mission réalisée vous a été transmis le 3 novembre 2022 ainsi que le courrier précisant l'injonction, la prescription et les recommandations que nous avions formulées. Dans le cadre de la procédure contradictoire, vous avez pu apporter l'ensemble de vos remarques.

Concernant l'injonction et la prescription, nous actons les actions déjà entreprises. Néanmoins, celles-ci sont maintenues jusqu'à la transmission des éléments complémentaires permettant de justifier leur mise en œuvre effective.

Concernant les trois recommandations formalisées, la mission d'inspection prend bonne note des engagements de la direction de la structure.

Nous vous informons qu'un suivi de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures sera réalisé par les services de l'ARS et du Conseil départemental.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

P/Le Directeur général de  
l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine  
P/ La Directrice Départementale de la Charente,

Le Directeur Adjoint  
de la Délégation départementale  
  
Martine LIEGE  
  
Florian BESSE

ARS Nouvelle Aquitaine  
Pôle des financements / DFIN  
Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville  
CS 91704 – 33063 BORDEAUX Cedex  
[www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)  
Standard régional : 09 69 37 00 33

Le Président du  
Conseil départemental

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente

Marie PRAGOUT

Conseil départemental de la Charente  
Pôle solidarité / DA / SES  
31 boulevard Emile Roux, CS 60000  
16917 ANGOULEME CEDEX 9  
[www.lacharente.fr](http://www.lacharente.fr)  
Standard départemental : 05 16 09 50 00